

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Adoption du tableau des emplois 2014

Le vingt février deux mille quatorze, à Arras, le Comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord Pas-de-Calais Numérique », s'est réuni dans les locaux administratif du Syndicat Mixte à Arras sur convocation en date du treize février deux mille quatorze sous la présidence de Monsieur Patrick KANNER, Président du syndicat mixte.

Présents : 11 (Mme Bodele et M. Delbé, Hecquet, Pericaud, Rapeneau, Kanner, Robin, Gaquere, Juda, Prudhomme et Wallon)

Excusés : 9 (Mmes Bourdon, Cau, Lesne, Filleul et M. Delannoy, Lena, Nicollet, Figoureux, Lubret)

Absents : 0

Pouvoirs : 6 (Mme Cau à M. Hecquet, Mme Lesne à M. Rapeneau, M. Nicolet à M. Wallon, M. Figoureux à M. Kanner, Mme Filleul à M. Prudhomme, M. Lubret à M. Juda)

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2014, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu la délibération n° 2014-04 du comité syndical en date du 20 février adoptant le budget 2014 du Syndicat Mixte Numérique,

Considérant la nécessité de définir les postes nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat Mixte « Nord-Pas de Calais Numérique », et pour 2014,

1 poste de collaborateur de cabinet (conseiller technique) à temps non complet

1 poste de chef de projets « Services et Usages du numérique »

PRÉFECTURE DU NORD

12 MARS 2014

14

ARRIVÉE

DECIDE

D'adopter le tableau des emplois annexé à la présente délibération et de créer les emplois correspondants.

D'imputer les dépenses sur le Chapitre 012.

AUTORISE

Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer, le cas échéant, des conventions de mise à disposition de personnel.

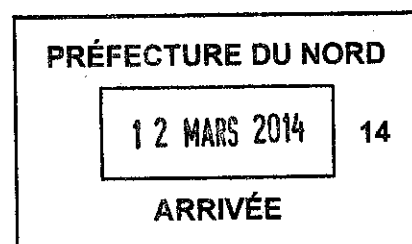
Adopté par :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Abstention : 0
- Nombre d'élus participants aux votes : 17

Pour extrait conforme :
Le Président du syndicat, Monsieur Patrick KANNER



Transmis au contrôle de légalité le



Famille	Thématique	Emploi	Nombre	Missions globales	Grades (1)	Ind Brut Min	Ind Brut Max
Administration Générale	Gestion administrative	Assistante de Direction	1	Assurer l'appui et l'assistance au Directeur, coordonner les moyens et le suivi des activités du Syndicat Mixte. Assurer la gestion du courrier et le traitement de l'information. Assurer l'accueil physique et téléphonique, gérer l'agenda et réaliser les travaux de secrétariat. Gérer et organiser les ressources du Syndicat. Préparer et suivre les instances du Syndicat Mixte.	Rédacteur principal de 1ère cl, Rédacteur principal de 2ème cl, Rédacteur Adjoint administratif principal de 1ère cl, Adjoint administratif principal de 2ème cl, Adjoint administratif de 1ère cl, Adjoint administratif de 2ème cl,	297	675
Contrôle Finance et Comptabilité	Gestion Administrative et Financière	Responsable Administratif et Financier et Institutionnel	1	Seconder le Directeur dans les domaines administratif, financier, juridique et de la vie institutionnelle du Syndicat Mixte, Assurer la préparation et le suivi des instances (bureau et comité syndical), Garantir la sécurité juridique dans la mise en œuvre des procédures de passation des marchés publics, Assurer l'activité nécessaire au pilotage et concevoir les outils, Garantir l'unité de traitement administratif et financier des dossiers du Syndicat Mixte	Directeur, Attaché principal, Attaché	379	985
Informatique		Chargé de mission « Aménagement du territoire par les	1	Etablir l'analyse spatiale des télécommunications (connaissance des réseaux publics et privés, suivi de	Directeur, Attaché principal, Attaché,	325	985

Famille	Thématique	Emploi	Nombre	Missions globales	Grades (1)	Ind Brut Min	Ind Brut Max
	Réseau « Très Haut Débit »	télécommunications » (très haut débit)		l'installation des fibres optiques,...) Assurer l'opérationnalisation des relations entre aménagement durable et très haut débit par la mobilisation des outils d'aménagement que sont les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme, les plans locaux d'habitat. Accompagner le chef de projet « Très Haut Débit » dans la territorialisation des objectifs du schéma directeur	Ingénieur principal, Ingénieur, Technicien principal de 1ère cl, Technicien principal de 2ème cl, Technicien		
	Réseau « Très Haut Débit »	Chargé de mission « Architecture et ingénierie des réseaux de communication électroniques »	1	Apporter au Syndicat et à ses partenaires directs une expertise méthodologique, technologique et économique sur les réseaux Très Haut Débit (fibre optique, DSL, radio, satellite) et les services de communications électroniques (internet et téléphonie, fixes et mobiles 3G et 4G)	Ingénieur Principal, Ingénieur, Technicien principal de 1ère cl, Technicien principal de 2ème cl, Technicien	325	966

Famille	Thématique	Emploi	Nombre	Missions globales	Grades (1)	Ind Brut Min	Ind Brut Max
	Réseau « Très Haut Débit »	<p align="center">Chef de projet « Très Haut Débit »</p>	1	<p>Contribuer à la coordination et à la mise en œuvre du « Très Haut Débit » en région Nord-Pas de Calais, Mener et piloter le projet de « Très Haut Débit » porté par le Syndicat Mixte en faisant appel à des ressources et à des moyens externes et internes, Coordonner le projet tant dans la diversité des thématiques mobilisées qu'au niveau des interlocuteurs impliqués (représentants régionaux, collectivités territoriales, associations, Etat, organisations nationales....) Assurer en lien avec le directeur la représentation du Syndicat Mixte à l'échelle régionale, nationale et européenne.</p>	<p>Ingénieur Principal, Ingénieur, Technicien principal de 1ère cl, Technicien principal de 2ème cl, Technicien</p>	325	966
	Réseau « Très Haut Débit »	<p align="center">Chef de projets « Services et Usages du numérique »</p>	1	<p>En lien avec le Directeur/trice du Syndicat mixte « Nord – Pas de Calais Numérique », assurer la mise en œuvre de la stratégie régionale de développement des services et usages du numérique et plus particulièrement la création des conditions nécessaires à la définition et à la réalisation d'actions collectives et de mutualisation à l'échelle régionale.</p>	<p>Directeur, Attaché principal, Attaché, Ingénieur principal, Ingénieur, Technicien principal de 1ère cl, Technicien principal de 2ème cl, Technicien</p>	325	966

Famille	Thématique	Emploi	Nombre	Missions globales	Grades (1)	Ind Brut Min	Ind Brut Max
				Après avoir réaliser un état des lieux et en lien avec la mise en place des infrastructures, faire émerger des objectifs stratégiques partagés, des projets collectifs et des synergies, fédérer les partenaires, mettre en œuvre les projets et évaluer les effets attendus.			
Management	Management Stratégique – collaborateur de cabinet	Conseil technique	1	Assurer toute relation politique utile Assurer le lien entre le Président et le directeur Assurer le lien entre les délégués du Syndicat et les élus des collectivités fondatrices et des EPCI	Directeur, Attaché principal, Attaché	379	HEB
Management	Management Stratégique	Directeur (2)	1	Concevoir, proposer et contrôler la mise en œuvre de l'activité dont le Syndicat Mixte a la charge dans toutes les composantes (administrative, juridique, financière et technique), Assurer l'animation, le management et la coordination de l'équipe du Syndicat Mixte.	Administrateur hors cl., Administrateur, Ingénieur en chef de cl. exceptionnelle, Ingénieur en chef de cl. normale, Ingénieur principal, Ingénieur	379	HEB

(1) Conformément au principe de séparation du grade et de l'emploi posé dans le statut de la Fonction Publique, ces données sont indicatives et font l'objet d'un ajustement en tant que de besoins (évolutions statutaires, mobilités internes, compétences recherchées...)

(2) Cf la délibération n° 2013- 16 en date du cinq décembre deux mille treize